

LE SOUS-PRÉFET DE CASTRES

Castres, le 9 janvier 2026

Compte-rendu de la commission de suivi de site (CSS) BRENNTAG du mercredi 19 novembre 2025 à la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe

Participants : Voir liste en annexe

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2024
- Bilan des activités de la société BRENNTAG Midi-Pyrénées au titre de l'année 2024 (présentation BRENNTAG)
- Bilan des actions réalisées en 2024/2025 par l'inspection des installations classées (présentation DREAL)
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 16h00, sous la présidence de monsieur Frédéric BERLY, chef de l'unité inter-départementale du Tarn-Aveyron de la DREAL Occitanie, Monsieur Laurent GANDRA-MORENO, sous-préfet de Castres, étant excusé.

Mme la première adjointe de la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe remercie les participants et excuse M. le maire pour son absence.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan des activités de la société BRENNTAG Midi-Pyrénées

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que le bilan porte depuis la dernière CSS, et non sur l'année civile 2024.

La société BRENNTAG Midi-Pyrénées emploie 15 personnes sur le site de Saint-Sulpice-la-Pointe. Il occupe une superficie de 20 000 m² et dispose de 6 camions. Les entrepôts couverts représentent 2600 m².

L'activité du site est le stockage de solvants inflammables, de produits acides et basiques et des produits secs déjà conditionnés.

Les certifications du site sont détaillées. La flotte de camions a été renouvelée en 2025 avec l'achat de nouveaux véhicules fonctionnant avec un biocarburant.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que la mise en place d'une cuve de biocarburant sur le site a été notifiée à l'administration. Ce produit est non classé au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et n'est donc pas considérée comme une modification substantielle.

Les actions réalisées depuis la dernière CSS sont présentées.

Mme l'adjointe de la mairie demande que le numéro de téléphone du nouveau responsable de la Police Municipale des services municipaux soit intégré dans la liste des numéros d'appels à contacter par la société BRENNTAG en cas de situation accidentelle.

Mme la représentante du conseil départemental demande si la plaquette PPI a été distribuée aux nouveaux arrivants, car de nouvelles entreprises se sont installées. Mme la responsable HSE de BRENNTAG France demande aux services de la mairie si ces derniers peuvent assurer cette distribution.

Mme Libourel indique que la plaquette doit être diffusée au moins tous les 5 ans à l'ensemble des riverains présents dans le périmètre PPI (2300 mètres aux alentours du site).

[Commentaire de l'inspection hors CSS : cette plaquette ayant été diffusée en 2021, elle devra être rediffusée en 2026]

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que l'INERIS a validé la technologie de barrière « Workflow » le 3 octobre 2025. Cette barrière permettra de détecter d'éventuelles mélanges incompatibles lors des opérations de dépotage de produits de chimie minérale. Cette barrière sera déployée dans les mois à venir, avec une première utilisation le 2 février 2026.

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique, par ailleurs, que deux nouveaux canons incendie à mousse ont été installés à proximité de l'aire de dépotage des produits inflammables. Cette installation est consécutive à une remarque formulée par les services de la DREAL suite à l'inspection du 2 octobre 2024.

Les projets marquants pour l'année 2024 sont :

- sur la zone de chargement / déchargement chimie minérale : Installation d'un pressostat et d'une poignée d'assentiment (dispositif homme mort) sur toutes les cuves d'acides et bases ;
- sur la zone de préparation de produits antigel en zone glycols : mise en place d'un système de dépotage dédié à la zone ;
- la mise sous rétention individuelle des produits destinés à l'industrie aéronautique ;
- l'imperméabilisation de l'ancienne zone gravillonnée des emballages vides.

Sur le site, 2 personnes sont formées à la Direction des Opérations Internes (DOI). Huit exercices et entraînements relatifs à la mise en œuvre du plan d'opération interne (POI) ont été réalisés depuis la dernière CSS, en lien avec les phénomènes dangereux figurant dans l'étude de dangers du site.

L'établissement compte 3000 jours sans accident corporel avec arrêt, soit 8 ans. Aucun accident environnemental n'est à noter.

En 2024, 295h de formation ont été données à 15 personnes (formation aux premiers prélèvements environnementaux, permis de travail, plan de prévention, etc.).

M. l'inspecteur de la DREAL souhaite avoir des informations complémentaires sur la formation du personnel aux premiers prélèvements environnementaux.

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que les premiers prélèvements environnementaux sont réalisés par un organisme externe. Néanmoins, les DOI sont sensibilisés à cette intervention via cette formation.

Un contrôle inopiné de rejets aqueux a été réalisé et les résultats sont conformes.

L'étude de dangers initiale de 2010 a été mise à jour en mars 2025, incluant désormais les produits de décomposition dans les fumées en cas d'incendie ainsi que la stratégie de prélèvements environnementaux.

Le POI a été mis à jour en avril 2025, en ajoutant le plan de prélèvements environnementaux en situation accidentelle.

Les investissements pour l'année 2025 sont présentés, ainsi que les projets d'investissements 2026.

Le principe de la barrière technique « Workflow » est développé par Mme la responsable HSE de BRENNTAG France. L'INERIS a validé le principe dans son intégralité. Cette barrière va être installée prochainement sur 3 sites BRENNTAG en France.

3) Bilan des actions réalisées en 2024/2025 par l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur de la DREAL présente le bilan des actions de l'inspection des installations classées.

A – Inspection du 10 mars 2025

L'inspection portait sur les thèmes suivants :

- PFAS dans les mousses anti-incendie
- Mise en œuvre des évolutions réglementaires intervenues "post accident-Rouen" relatives aux stockages de liquides inflammables soumis à enregistrement

17 points de contrôle ont été vérifiés et 4 non-conformités ont été relevées nécessitant des justificatifs de la part de l'exploitant.

A ce jour, BRENNTAG a apporté les éléments de réponse satisfaisants aux 4 non-conformités.

Mme Libourel souhaite savoir ce qu'il se passe si l'alarme se déclenche hors heures ouvrées. Mme la responsable HSE de BRENNTAG France répond que la personne d'astreinte dispose de 30 minutes pour intervenir sur le site afin de procéder à une levée de doute et réaliser les protocoles mis en place.

Mme Libourel souhaite connaître le délai d'intervention de l'organisme externe pour procéder aux premiers prélèvements environnementaux. Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que le contrat avec le Bureau Véritas est un délai maximum de 4 heures.

M. l'inspecteur de la DREAL précise les obligations réglementaires à mettre en place avant le 1^{er} janvier 2027, notamment :

- se doter d'un système de détection incendie distinct du système anti-intrusion ;
- disposer d'une capacité de confinement des eaux d'extinction incendie au niveau de l'aire de stockage extérieure des liquides inflammables conditionnés.

B – Inspection du 17 avril 2025

L'inspection portait sur la mise en œuvre du plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) : mise en place d'actions et de protocoles permettant de s'assurer du bon état de conservation des équipements.

8 points de contrôle ont entraîné 3 non-conformités nécessitant des justificatifs de la part de l'exploitant.

A ce jour, BRENNTAG a apporté les éléments de réponse satisfaisants aux 3 non-conformités.

C – Inspection du 19 novembre 2025

L'inspection portait sur les thèmes suivants :

- respect de l'échéance fixée dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 5 novembre 2024 imposant la mise en place d'une nouvelle première MMR (mesure de maîtrise des risques) ;
- premiers prélèvements environnementaux (produits de décomposition en cas d'incendie).

M. l'inspecteur de la DREAL a relevé quelques observations qui seront reportées dans le rapport à venir.

4) Questions diverses

M. l'inspecteur de la DREAL aborde les différentes questions posées avant la CSS par l'association Saint Sulpice Active et Citoyenne.

A) Difficultés de retrouver les rapports d'inspection sur le site Géorisques

M. le chef de l'UiD Tarn/Aveyron va se renseigner auprès du ministère de la Transition écologique afin de savoir s'il serait possible d'ajouter une fonctionnalité de type "flux RSS" consistant à "s'inscrire sur un site industriel" pour être destinataire des mises à jour et publications relatives au site.

Information hors CSS : la question a été posée à la Direction générale de la prévention des risques qui n'envisage pas cette fonctionnalité à court terme.

B) L'inspection d'octobre-novembre programmée à la dernière commission a-t-elle eu lieu ?

Celle-ci a été réalisée le matin même de la CSS.

C) Le PPI a-t-il été mis en place en 2025 comme prévu ?

M. le représentant du SIDPC indique que la révision du PPI a bien été menée à son terme en 2025. Il n'y a pas de changement dans le contenu, mais uniquement dans la structure afin que celui-ci soit plus opérationnel.

Le dispositif FRArt est intégré dans le plan. Ce dispositif a déjà été testé sur le site en 2022 lors du dernier exercice PPI.

M. Perera indique que la périodicité d'exercice PPI est tous les 3 ans. Celui-ci n'a pas eu lieu en 2025. Mme Libourel demande si un exercice PPI aura lieu en 2026 car un besoin en information sur les risques et les consignes se fait ressentir par les riverains. M. le représentant SIDPC précise que les exercices relatifs au dispositif général ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) sont planifiés en début d'année par la préfecture. En l'état actuel, la plaquette d'information relative au PPI BRENNTAG est disponible sur le site de la préfecture.

M. Perera souhaite savoir si un exercice d'appel vers les services de la mairie a été réalisé, car cela avait été un problème relevé lors de l'incident du 30 octobre 2023. Mme la responsable HSE de BRENNTAG France répond que l'automate d'appel est utilisé régulièrement, la dernière fois en décembre 2024. M. l'inspecteur de la DREAL indique que l'automate d'appel pourrait être utilisé lors d'un prochain exercice POI réalisé par l'exploitant.

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique qu'un exercice POI aura lieu en décembre 2025, et l'utilisation de l'automate d'appel sera intégré au dispositif.

D) Comment sont traités les événements des bacs de stockage lors du déchargement des camions ou des transvasements ?

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France précise que des laveurs de gaz sur présents au niveau des événements des cuves d'acide chlorhydrique et d'alcali. Ainsi, les vapeurs s'échappant à l'événement sont neutralisées par un système de traitement à circulation d'eau en contre-courant. Ces eaux chargées en polluants sont ensuite traitées par la station d'épuration interne puis rejetées vers le réseau d'assainissement communal.

E) Quelles sont les émissions annuelles de COV, NO_x, SO₂ et CO₂ ?

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que le process industriel du site ne génère pas de NO_x, SO₂ et CO₂ dans les rejets atmosphériques. Par ailleurs, les émissions de COV sont inférieures au seuil réglementaire imposant un plan de gestion des solvants.

- Quelle est la limite des mesures effectuées (site et/ou hors site) ?

L'exploitant ne réalise pas d'analyses sur les rejets atmosphériques en situation normale de fonctionnement car il n'est pas soumis réglementairement à de telles analyses.

M. Perera indique avoir lu dans un rapport d'inspection que le site ne disposait pas suffisamment de caméras permettant d'avoir une vision globale. Il souhaite donc savoir qui surveille l'intégralité du site. Il dit s'être renseigné, et avoir noté qu'il y a 3 rondes de surveillance.

Mme la responsable HSE de BRENNTAG France indique que le site dispose d'une surveillance permanente via plusieurs dispositifs de caméras. À ce jour, le site est couvert dans son intégralité contre l'intrusion, en plus des rondes de surveillance à horaires aléatoires.

M. le chef de l'UiD Tarn/Aveyron indique que, suite à des tentatives d'intrusion en 2015 sur un site SEVESO, des inspections portant sur le thème de la sûreté avaient été réalisées sur tous les sites du Tarn.

Mme la représentante du service des routes du conseil régional souhaite disposer de la plaquette PPI.

M. le chef de l'UiD Tarn/Aveyron remercie les participants pour la qualité et la fluidité des échanges. Il salue très positivement la méthode qui consiste à recevoir des questions avant la CSS pour y répondre exhaustivement pendant la CSS.

Mme la représentante du SDIS précise qu'une mise à jour du plan ETARÉ (ETAblissemens Répertoriés) est à prévoir prochainement.

M. Perera souhaiterait disposer de l'ordre du jour quelques semaines avant la CSS.

Mme la première adjointe de la mairie de Saint-Sulpice remercie les participants.

La séance est levée à 18h20.

Le chef de l'UiD Tarn/Aveyron



Frédéric BERLY

Annexe : Liste des participants

CSS BRENNTAG

Le 19 novembre 2025

INTITULE	FONCTION	NOM	
Collège administration			
Préfecture du Tarn	Sous-préfet		Excusé
Préfecture du Tarn	SIDPC	KOPP Bruno	Présent
DREAL	Le chef de l'UID Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric BODY Laurent	Présent Présent
Agence régionale de santé	Le délégué départemental ou son représentant		Absent
SDIS	Le directeur ou son représentant	MAUREL Mélanie	Présente
DDETSPP (exDIRECCTE)	Le chef de l'unité territoriale ou son représentant		Excusé
Collège collectivités territoriales			
Conseil Départemental	Le président Le président ou son représentant	OULD-AMER Nadia ALAUX Pauline	Présente Présente
Communauté de communes Tarn-Agout	Le président ou son représentant		Absent
Mairie de Saint-Sulpice	Le maire ou son représentant Le responsable police municipale	MAOLLEM Hanane POUPART Fabrice	Présente Présent
Collège riverains			
Groupe scolaire Louisa Paulin	La directrice ou son (sa) représentant(e)		Excusée
Riveraine		LIBOUREL Nathalie	Présente
Association Saint Sulpice Active et Citoyenne	Le président ou son représentant	BOYALS Martine PERERA Hervé	Présente Présent
RAGT Jardin Maison	Le directeur ou son représentant		Absent
Collège exploitants			
BRENNTAG	Directeur sécurité-environnement	RUER Céline	Présente
	Responsable qualité HSE	ESSOH Marie-Laurence	Présente
	Directeur des opérations		Absent
Collège salariés			
BRENNTAG Midi-Pyrénées	Assistance des opérations		Absente
	Chef de dépôt	LAVAIL Stéphane	Présent